



Séance du conseil municipal  
jeudi 20 juin 2024

Procès-Verbal

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : Mme MACOIN Gladys à M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. GAUTHIER Didier à M. NAU Pierre, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme GOMBAUD Christel, Mme HALLER Dorothée à M. BRIAND Pierre Yves, Mme ROUMEAU Angélique à M. BALUTEAU Patrick, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à Mme SABOURAUD Nathalie

À 20 h 30, M. Le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal, donne lecture des pouvoirs.

M. Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

## 1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 14 mai 2024

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - relève que, page 4, le classement des terrains en zone constructible n'a pas eu lieu à la réalisation de la déviation de Cognac.

M. Le MAIRE - acquiesce et ajoute que c'est l'arrêté de déclaration d'utilité publique qui n'avait pas été respecté.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>		
<b>Abstention</b>	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO
<b>Pour</b>	25	

## 2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Néant

### 3. Décision modificative n° 1

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	
<b>Pour</b>	27

### 4. Décision modificative n° 2

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	
<b>Pour</b>	27

### 5. Décision modificative n° 3

M. Michel DAMY - explique que la subvention de 100 000 €, votée pour le SPIC lors du vote du budget principal doit être répartie pour moitié en investissement et pour moitié en fonctionnement ; cette décision porte sur la partie fonctionnement.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – souligne que, dans son programme de 2020, M. Le Maire n'avait pas fait mention de ce projet de maraîchage.

- ajoute que le projet n'est pas celui qui était prévu, à savoir le prêt du terrain à des maraîchers privés.

- rappelle qu'aucune réponse n'était apportée aux questions posées avant la mise en place du maraîchage.

M. Le MAIRE - réplique que plusieurs pistes étaient possibles et qu'en l'absence de réponse ferme il était difficile de communiquer à ce sujet. Le projet a été présenté dès lors qu'il y a eu des éléments solides.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – souligne qu'à aucun moment il n'a été question de maraîchage public ni de recruter une maraîchère.

- ajoute ne pas être élu pour faire du maraîchage.

M. Le MAIRE - rappelle que ce débat a déjà eu lieu au moment du vote du budget.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - ajoute qu'une collectivité peut être en mesure d'engager ce type de procédé uniquement lorsqu'il n'y a pas de possibilités comparables à ce qui est mis en place, il s'agit tout de même d'un engagement de 100 000 €, il est donc indispensable de vérifier les textes.

- s'insurge, comme tous les maraîchers locaux, contre ce projet.

- M. Le MAIRE - déclare que M. FAYEMENDIE ment.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande s'il doit en apporter les preuves car tous les maraîchers qu'il a rencontrés sont contre, il n'y a pas de manque de légumes ici.
- M. LE MAIRE - interroge sur leur provenance ; s'agit-il de produits bio et locaux ?
- ajoute qu'il n'y a pas un réseau de maraîchers suffisant et que les légumes viennent de loin.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si quelqu'un manque de légumes avec les magasins bio.
- s'empporte disant que la commune n'est pas correctement entretenue mais se lance dans le maraîchage.
- estime que la commune fait penser à une secte écolo qui met l'accent sur l'écologie, la monnaie locale la Bulle et le maraîchage.
- M. Le MAIRE - ne comprend pas en quoi la Bulle et le maraîchage font du tort à quelqu'un. Le maraîchage est mis en place pour alimenter les cantines scolaires avec des produits sains et locaux.
- Mme Dominique PETIT - souligne que ce projet a été mis en place en lien avec la maison d'agriculture biologique qui a la capacité de savoir ce qui est bénéfique.
- précise que la sécurité ce n'est pas uniquement le soir quand il n'y a pas de lumière. Il est aussi question de sécurité alimentaire ; lors du COVID il y a eu des problèmes de transport. Si un évènement similaire voire plus grave se reproduisait, la commune serait bien contente de disposer de ses propres ressources en fruits et légumes.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE – répond que les agriculteurs sont là pour répondre aux besoins.
- Mme Dominique PETIT - reprend que, dans la région, il y a plutôt des viticulteurs et que leurs réserves d'eau de vie qui augmentent nous aideront peut-être à oublier mais pas à nous nourrir.
- M. Pierre NAU - a comptabilisé deux producteurs bio et locaux : l'Esat des Vauzelles et un producteur sur la commune de Boutiers ; ensuite, les producteurs les plus proches ne sont pas bio et « Grand Frais » et « Tambourinour » ne proposent pas forcément des produits locaux.
- ajoute que les magasins Biocoop et Sobio ont des difficultés à trouver des produits pour leurs étals.

- M. Le MAIRE - rapporte que tous les administrés qu'il rencontre sont pour le maraîchage.
- explique que ce n'est pas parce que l'on fait autre chose que ce qui est dit dans un programme que cela peut être reproché surtout lorsque l'on respecte pleinement l'engagement de verdissement de la commune qui a toujours été évoqué et il rappelle la création du comité nature en début de mandat.
- M. Philippe OURTAAU - souligne que les temps changent, on ne parlait pas de reboisement et maintenant on en fait.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande pourquoi l'espace naturel mis à disposition du couple n'est pas assumé par lui seul.
- M. Le MAIRE - répond que la municipalité s'est trompée, mais que cette situation n'est pas atypique et loin d'être une exception.
- M. Pierre NAU - rapporte, qu'en région parisienne un investissement important a été engagé pour la construction d'une serre sur trois étages avec, au rez de chaussée, un magasin.
- M. Le MAIRE - ne pense pas que les personnes qui s'opposent au maraîchage soient très nombreuses.
- Mme Luisa SOARES - précise même que certaines autres communes envient la création du maraîchage.
- M. Pierre NAU - estime que le maraîchage est un super projet.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	<i>2</i>	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
<b>Abstention</b>		
<b>Pour</b>	<i>25</i>	

## 6. Décision modificative n° 4

M. Le Maire soumet au vote :

<b>Contre</b>	<i>2</i>	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
<b>Abstention</b>		
<b>Pour</b>	<i>25</i>	

## 7. Création budget annexe « Maraîchage Municipal Châteaubernard »

- M. Le MAIRE - souligne que le travail de préparation de ce budget annexe a été réalisé par le service financier en lien avec M. Michel DAMY, adjoint en charge des finances et le service de gestion comptable de Cognac.

M. le Maire soumet au vote :

<b>Contre</b>	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
<b>Abstention</b>		
<b>Pour</b>	25	

## 8. Fixation des tarifs pour la vente des produits issus du maraîchage

M. Le MAIRE - expose que les prix feront référence à ceux appliqués au niveau national, cette base était auparavant appelée la mercuriale des prix.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare ne pas payer des impôts pour régler ce type de dépenses, il ne faut pas utiliser l'agent public pour concurrencer les agriculteurs.

M. Le MAIRE - répond qu'il n'y a pas plus de concurrence avec le maraîchage qu'avec les espaces verts et qu'à terme on ne pourra que se féliciter d'avoir cru au maraîchage.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - réplique que, pour cela, il faudra attendre la prochaine épidémie.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
<b>Abstention</b>		
<b>Pour</b>	25	

## 9. Versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe « Maraîchage Municipal Châteaubernard »

Aucune remarque.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
<b>Abstention</b>		
<b>Pour</b>	25	

## 10. Tableau des amortissements – budget annexe « Maraîchage Municipal Châteaubernard »

M. Michel DAMY - explique que les biens de l'actif de la mairie utilisés pour le maraîchage seront transférés dans le SPIC ; les durées d'amortissement du SPIC sont différentes de celles du budget principal car la nomenclature pour le budget annexe est la M 4 et non la M 57.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
<b>Abstention</b>		
<b>Pour</b>	25	

## 11. Budget primitif « Maraîchage Municipal Châteaubernard »

M. Michel DAMY - concernant les charges de personnel, il informe qu'il s'agit de la rémunération de la maraîchère depuis son arrivée à la mairie, en septembre 2023.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne, qu'à l'origine, le couple devait travailler sur le maraîchage et se questionne sur l'activité du mari.

M. Le MAIRE - répond que seule la maraîchère travaille sur le maraîchage ;

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande quelles sont sa formation et son expérience ?

Mme Dominique PETIT - répond que le couple avait été recommandé par la maison de l'agriculture biologique et que la maraîchère a une expérience dans ce domaine.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

60 Achats et variations des stocks 10 550,00 €

<b>Contre</b>	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
<b>Abstention</b>		
<b>Pour</b>	25	

61 Services extérieurs 2 610,00 €

<b>Contre</b>	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
<b>Abstention</b>		
<b>Pour</b>	25	

63 Impôts, taxes et versements assimilés 761,00 €

<b>Contre</b>	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
<b>Abstention</b>		
<b>Pour</b>	25	

64 Charges du personnel pour 48 869 €

<b>Contre</b>	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
<b>Abstention</b>		

Pour 25

---

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

70 Ventes 12 790,00 €

---

Contre 2 M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO

Abstention

---

Pour 25

---

74 Subventions d'exploitation 50 000,00 €

---

Contre 2 M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO

Abstention

---

Pour 25

---

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

21 Immobilisations corporelles 62 185,00 €

---

Contre 2 M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO

Abstention

---

Pour 25

---

## SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

13 Subventions d'investissement 62 185,00 €

---

Contre 2 M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO

Abstention

---

Pour 25

---

## 12. Création d'un emploi permanent – agent polyvalent d'exploitation et d'entretien des bâtiments et de la voirie

M. Le MAIRE - souligne qu'il ne s'agit pas d'un emploi supplémentaire mais, que le poste avait été fermé lors du départ à la retraite d'un agent, il convient donc de le recréer.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - s'inquiète de savoir s'il s'agit d'un agent qui sera amené à travailler sur le maraîchage.

M. Le MAIRE - précise qu'il s'agit d'un poste en bâtiment et voirie mais que l'agent est amené à être polyvalent.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si cette personne va se consacrer à nos bâtiments.

M. Le MAIRE - estime que cette question ne mérite pas de réponse.

M. Philippe OURTAAU - ajoute que la personne recrutée est spécialisée en voirie. La commune ayant investi dans une machine pour réaliser la signalisation horizontale, ce recrutement sera très utile ; d'autant plus qu'il est très difficile de faire travailler les entreprises extérieures dans ce domaine.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne que les agents doivent se consacrer aux besoins des administrés car la commune manque d'entretien.

- déclare prendre son pied à la lecture des articles du journal « La Charente Libre » qui, avec sa littérature habituelle, se prend pour Jean Paul Sartre.

M. Pierre NAU -demande s'il fait allusion à l'œuvre « Les mains sales »

Mme Christel GOMBAUD - rappelle que la liberté de la presse est inscrite dans la constitution.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	
<b>Pour</b>	27

### 13. Tarifs 2024 – 2025

M. Le MAIRE - rappelle que, lors de la réunion du conseil municipal du 13 décembre 2023 il avait été reconnu qu'il était préférable de voter le guide des tarifs au mois de juin afin que les changements de tarifs de la restauration scolaire et de la garderie soient pris en compte au moment de la rentrée des classes.

- expose qu'il est proposé d'ajouter un prix de 1,29 € correspondant à l'accueil périscolaire du midi des enfants de la commune qui apportent leur repas à l'école (PAI), cette même prestation s'élève à 2,25 € pour les enfants hors communes ; tous les autres tarifs sont inchangés.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	
<b>Pour</b>	27

### 14. Approbation du règlement intérieur

M. Le MAIRE - explique que le règlement datait de 2016 et qu'il est donc nécessaire de l'actualiser.

- M. Jérôme DATCHARY -ajoute que le règlement a été validé lors du CST du 21 mai dernier.
- précise que ce règlement, qui expose toutes les procédures au sein de la collectivité, sera transmis par mail, contre récépissé de lecture, à tous les agents déjà en poste et remis à chaque nouvel arrivant.
  - informe que l'ancienne version n'évoquait que les absences, congés et astreintes alors que la nouvelle est plus étoffée et fait référence à l'organisation du travail, aux droits et obligations vis-à-vis de l'utilisation du matériel et des locaux ; à l'entretien, à la santé et à la prévention des risques ; à la surveillance et tenue des registres à la disposition des agents souhaitant faire part d'un danger ou d'un accident.
  - ajoute qu'il y a également un volet sur le personnel en général faisant référence à la rémunération, la formation, aux lignes directrices de gestion, aux règles relatives aux déplacements ; à l'évaluation ; aux modalités de communication au sein de la mairie.

M. Le MAIRE - demande s'il y a des interrogations ou réactions sur ce point.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – remarque qu'il y a une lacune concernant le cumul d'activités et plus particulièrement la production des œuvres de l'esprit. Cette activité ne peut être accordée que s'il s'agit d'une œuvre unique, il convient donc de le préciser car parfois des gens font des affiches ou cartes postales. Si on fait une œuvre éditée on ne peut le faire que dans le domaine universitaire ou de l'enseignement.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>		
<b>Abstention</b>	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëticia GANTNER-FEITO
<b>Pour</b>	25	

## 15. Organisation du temps de travail des services techniques et de l'agence postale communale

- M. Le MAIRE
- rapporte que cette organisation avait déjà été envisagée il y a quelques temps, sans l'accord de l'ensemble des agents.
  - explique que cette disposition, qui permet de correspondre au mieux aux activités saisonnières, fait maintenant l'unanimité auprès des agents des services techniques.

M. Jean-Christophe MARCU- demande quels seront les horaires hebdomadaires en fonction des saisons.

Mme Renée MARCHAND - quitte l'assemblée.

M le MAIRE - explique qu'en période de mi-saison, à savoir de mars à mai et de septembre à novembre, le temps de travail hebdomadaire sera de 37 H 30 ; en hiver (de décembre à février) et en été (de juin août), il sera de 35 H 00 et pour les espaces verts, ils sont en journée continue (7 H 00 à 14 H 00) en été.

M. Jean-Christophe MARCU- demande si les agents du périscolaire sont également annualisés.

M le MAIRE - rappelle que les agents du périscolaire relèvent de la compétence de Grand Cognac.

---

<b>Contre</b>		
<b>Abstention</b>	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO
<b>Pour</b>	24	

---

Mme Renée MARCHAND - rejoint l'assemblée.

## 16. Questions diverses

### 16.1 Quel est l'état du contrôle des défibrillateurs sur notre commune ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - s'inquiète de l'état des défibrillateurs car il a appris, via les médias, qu'un nombre important d'entre eux n'est pas en état de marche.

M. Le MAIRE - le rassure, les défibrillateurs sont référencés dans le document unique et comme tous les matériels soumis à contrôle, ils sont vérifiés tous les ans.

M. Philippe OURTAAU - ajoute que les défibrillateurs sont vérifiés comme les Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) dans les écoles; les responsables d'établissement doivent faire remonter si le moindre problème est constaté, par exemple : voyant lumineux allumé.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si un document stipule que l'appareil est en état de bon fonctionnement et couvre la mairie en cas de problème.

M. Le MAIRE - confirme que les agents s'assurent que les appareils sont correctement vérifiés.

M. Patrick BALUTEAU - demande à qui appartient celui du club de foot.

Mme Christel GOMBAUD - répond qu'il s'agit d'un site de Grand Cognac.

M. Philippe OURTAAU - précise que celui qui était dans le bureau de Monsieur Le MAIRE a été déplacé dans le hall de la mairie.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déplore que, bien souvent, l'emplacement de ce matériel ne soit pas signalé.

M. Le MAIRE - indique que les défibrillateurs sont répertoriés sur une application.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime qu'il serait utile de consacrer une page du Mag à ce sujet.

Mme Christel GOMBAUD - souligne que les défibrillateurs doivent être installés dans des lieux clos car dans le cas contraire ils sont détériorés.

- ajoute qu'il y a eu une forte demande de ce matériel mais que peu de personnes sont à même de l'utiliser correctement.

M. Pierre NAU - rappelle que cet appareil ne remplace pas l'intervention des services de secours.

## **16.2 Pourquoi la statue symbolisant Châteaubernard ne bénéficie-t-elle pas d'un entretien régulier, dans le passage du pôle enfance ?**

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - regrette que la statue ait un air abandonné, il se propose de l'acheter.

M. Le MAIRE - répond que c'est impossible car il y aurait conflit d'intérêt.

- demande en quoi cette statue symbolise Châteaubernard.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – explique que le cèdre qui a été utilisé était sur la commune, le sculpteur qui était canadien, était très attaché à Châteaubernard ; la statue serait bien au milieu de la salle, le bois souffre à son emplacement actuel, la ministre de la culture, Mme Dominique PETIT, devrait l'admettre.

Mme Dominique PETIT - demande s'il est question de l'entretien de la statue ou des feuilles qui sont à son pied car s'il s'agit de ce dernier point, elles seront balayées avant les élections.

- rappelle que, l'an dernier, il avait été imaginé de la mettre dehors dans le parc du Castel.

- souligne qu'elle s'est renseignée auprès de Bréville cette année encore et que la sculpture peut être installée en extérieur. Ainsi, par exemple dans le parc du Castel, elle serait vue à 360° ; si le bois est bien entretenu, il n'y a pas de problème ; à Bréville les statues se portent bien.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime que si on est capable de faire l'entretien, pourquoi pas.

M. Le MAIRE - souligne que si la statue souffre à l'abri, il craint qu'elle n'agonise dans le parc.

M. Eric LIAUD - rappelle le sort qu'ont subi les cadrans solaires...

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - reconnaît que les cadrans ont été volés et leurs socles détériorés.

M. Philippe OURTAAU - déclare que la statue risque fort elle aussi d'être vandalisée.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – estime que cela vaut tout de même la peine d'essayer.

M. Le MAIRE - répond que cela pourrait mais non.

### **16.3 Qui assure l'entretien des passages piétons de la rue Samuel Champlain reliant les parkings d'Auchan ?**

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rapporte que le magasin AUCHAN ne respecte pas la sécurité sur ses parkings ainsi que sur la communication entre ses deux parkings, les passages piétons sont trop rapprochés et toute cette zone n'est pas entretenue.

- ajoute qu'il ne faut pas attendre que se produise un accident pour intervenir.

- demande si cela est de la compétence de la communauté d'agglomération.

M. Le MAIRE - répond que le magasin Auchan ne peut intervenir sur le domaine public, cela incombe à Grand Cognac d'intervenir.

Mme Dominique PETIT - informe que Grand Cognac travaille sur la signalétique au sol dans cette zone.

M. Le MAIRE - ajoute avoir déjà demandé à Grand Cognac d'entretenir ce secteur.

M. Philippe OURTAAU : - estime qu'il faudrait proposer la réalisation d'une zone protégée, avec une vitesse limitée à 20km/h.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rappelle qu'Immochan s'était engagé à entretenir.

M. Le MAIRE - répond que ce n'est plus Immochan mais Ceetrus dorénavant.

Mme Christel GOMBAUD - s'inquiète pour la sécurité des usagers car s'il y a moins de passages piétons, les gens vont traverser n'importe où.

Mme Dominique PETIT - a remarqué que les automobilistes font preuve de nombreuses incivilités sur le parking.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – signale que des panneaux publicitaires sont en état d'abandon.

M. Le MAIRE - informe qu'on arrive au terme des deux ans de délai d'enlèvement, selon le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI), et des courriers seront prochainement adressés aux agences publicitaires.

#### **16.4 L'espace piétons de la rue de Bellevue, jusqu'au quartier de La Trâche est dangereux et manque d'un entretien régulier. Quel est le programme d'intervention ?**

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - signale qu'il n'est plus possible de passer à la Trâche, l'aménagement en descendant la rue de Bellevue est envahi de ronces et de rosiers.

M. Philippe OURTAAU - répond que ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine commission cadre de vie qui se réunira début septembre.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - aimerait en connaître la date.

M. Philippe OURTAAU - précise que ce devrait être dans la première semaine de septembre.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande, dans la mesure où la collectivité fait du maraîchage et n'entretient pas les espaces verts, s'il est autorisé à tailler et entretenir les arbustes devant chez lui.

- propose à Monsieur le MAIRE de faire avec lui un tour de la commune pour se rendre compte des manquements d'entretien.

M. Le MAIRE - refuse « non merci, je sélectionne mes fréquentations ».

- ajoute que plus rien ne sera dit en commission puisque les questions sont évoquées en conseil municipal.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - répond que le mois de septembre est encore loin.

#### **16.5 La poubelle devant être installée près du banc du giratoire Vauzelles/Échassier n'est toujours pas là ?**

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - remarque que, dès lors qu'il n'y a pas de poubelle, des papiers sont jetés sur la voie publique ; maintenant qu'il y en a une à l'hôpital l'endroit est propre.

M. Philippe OURTAAU - informe qu'il est prévu la mise en place d'une poubelle à côté de chaque banc public ; le modèle a été choisi, on attendait le vote du budget.

- indique être passé près du banc du giratoire Vauzelles/Echassier et qu'il n'a rien constaté.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE : - répond qu'il s'agissait de poches jaunes et qu'elles ont été ramassées.

#### **16.6 Le terrain entre le GROUPAMA et les pompes de carburant AUCHAN représente une nuisance par son manque d'entretien, la mairie est-elle intervenue ?**

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – demande à M. le MAIRE d'utiliser son pouvoir de police car le terrain, entre la station-service d'Auchan et GROUPAMA, est dans un état déplorable.

M. Le MAIRE - acquiesce quant au manque d'entretien, cependant, dit-il, la nuisance n'est pas caractérisée.

- ajoute que des travaux devraient commencer dans les prochains jours.

### **16.7 Qui surveille les travaux de bucheronnage qui ont lieu près du site archéologique de La Trâche et les déchets qui sont déposés sur le terrain municipal ?**

M. Philippe OURTAAU - déclare être passé devant ; les travaux ont été réalisés par l'Yeuse.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si M. Philippe OURTAAU a vu tous les déchets de tonte sur la voie publique ; des chênes centenaires ont été abattus.

M. Philippe OURTAAU - répond que les déchets vont être retirés.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime qu'un débat serait nécessaire à ce sujet, et se demande comment peut-on laisser abattre des arbres entiers sur un terrain privé.

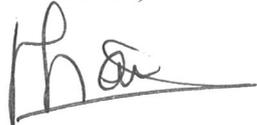
M. Le MAIRE - répond qu'on ira sur place afin de savoir pourquoi tous ces arbres ont été détruits.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 H 55.

Mme Dominique PETIT - annonce :

- la kermesse qui aura lieu le lendemain, à 16 H 30 aux Pierrières ;
- la soirée pizza organisée par le Comité des Fêtes au four à pain, le vendredi 5 juillet prochain.

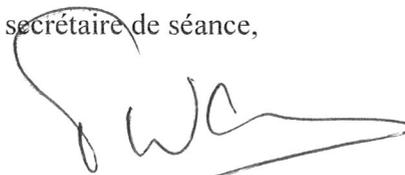
Le Maire,



Pierre Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,



Pierre NAU